



DEPARTEMENT DE LA SARTHE  
ARRONDISSEMENT DE MAMERS  
CANTON DE LA FERTE BERNARD  
COMMUNE DE THELIGNY

Délibération N° 2022-35

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le JEUDI 30 JUIN à VINGT heure TRENTE minutes, sur convocation en date du 21 JUIN 2022, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Willy PAUVERT, Maire, en session ordinaire.

### Etaient présent : 9

MM. PAUVERT, ARAGON, BOURGERIE, CHEVALIER et DUMAND,

Mmes. GODARD et GORTAIS, FAUCHEUX et JURE

### Etaient excusés : 2

M.PIPEREAU et M. JAUNET

### Pouvoirs : 1

M.JAUNET qui donne pouvoir à Mme GODARD

Secrétaire de séance : Mme GORTAIS Sylvie

### OBJET : COMMUNE– Publicité des Procès-Verbaux et Listes des Délibérations du Conseil Municipal

Monsieur le maire expose que pour être en accord avec l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 qui entre en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2022, il convient de délibérer sur les règles de publicité des Procès-Verbaux et du registre des délibérations issus des futurs conseils municipaux.

La commune n'ayant pas de site internet, Monsieur le Maire propose que les PV et Tableaux des délibérations reste en version papier et soient affichés au panneau d'affichage de la mairie et disponibles à la demande en mairie.

Après délibération, le conseil vote :

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217203538-20220630-202235-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2022

LE MAIRE,  
PAUVERT Willy

